

Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Procès-Verbal

Présents (es) : Mmes MUNIER Véronique, GROSJEAN Lucile, LAROCHE Ghislaine, Mrs BALAIÏA Benjamin, BOMONT Yves, CHALMEY André, FAIVRE Jean-Paul, GARCIA Jean-François, KALANQUIN Antoine, LUAS Alain, PAYEUR Laurent, KALANQUIN Jean-Paul, LUAS Christian, TERRASSON Jean-Jacques

Absent (s) excusé(s) : ROBIN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : MUNIER Véronique

Approbation du PV du CM du 29 octobre 2020

Ingénierie 70

Renouvellement convention pôle assistance informatique sur la suite logiciel E-MAGNUS.

Cette convention (assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état-civil, facturation, etc...) prendra fin le 31/12/2020, il convient donc de la renouveler pour la période 2020-2026

Facturation : Cotisation 0,10 €/hab

Prestation : 990 € HT (pour le nombre d'habitants entre 501 à 750) à l'année

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention correspondante

CDG 70

Adhésion au service de médecine préventive

Cette convention prenant fin le 31/12/2020, il convient donc de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2023.

Cotisation : 0.3 % de la masse salariale.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention correspondante

Assurance statutaire du personnel

L'analyse du petit marché (collectivités de moins de 20 agents CNRACL) démontre une progression constante de la charge des arrêts de travail, de la fréquence et de la durée moyenne des arrêts.

Aussi, l'examen des résultats de notre contrat d'adhésion amène la compagnie d'assurance à proposer un aménagement des conditions d'assurance pour la prochaine échéance. Celui-ci est rendu nécessaire au regard des conditions contractuelles et de l'évolution de la sinistralité due aux absences pour raison de santé.

Le taux de cotisation (uniquement pour les agents CNRACL) était de 8,59 % et passe à 8,40 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le taux de 1,10%, proposé pour les agents IRCANTEC, reste quant à lui inchangé.

Durée : 4 ans

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention correspondante

Bail logement communal 6 rue de Pusy Lafayette

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le maire à signer le bail

Ouverture de crédits :

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits inscrits par chapitre budgétaire lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L1612-1 du CGCT) pour le Budget Communal.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Décision modificative :

Autorisation d'encaissement du montant de la vente du terrain communal parcelles ZN 177 soit 4 000 €.

Compte 024 : pour 4 000 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Stage

Dans le cadre de ses études, demande de stage de la part de Dorian Simonin pour une durée de 12 semaines à compter de début de l'année 2021.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention correspondante

Subventions

Le Maire expose au Conseil Municipal l'attribution des subventions correspondantes

AFSEP (association française des scléroses en plaques)

Subvention de fonctionnement 2021, association nationale de patients

Refus du Conseil Municipal à l'unanimité

École de Pusy-Épenoux :

Subvention pédagogique : 10,00 € par élève } 22 élèves soit 220 €

Subvention Noël : 5,50 € par élève } 22 élèves soit 121 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Point sur les travaux

Fibre : nombreux problèmes avec les installateurs

Impasse de la Source : panneau de rue et miroir en cours de réception.

Rue de Batailley et rue du Vert Coteau : marquage au sol, le nécessaire sera fait

Rue du Val des charmes :

Dos d'âne : Toujours en attente de demande de subventions

Fossé limitrophe propriété de Mr et Mme BAUER :

Leur limite de propriété tombant en plein milieu du fossé, il convient à la commune de réaliser les travaux nécessaires afin d'y remédier. En cours.

ONF - Point et vente de bois

Parcelle 21 : abattage des derniers sapins, billons verts douglas, billons secs et triturations.

Montant : 2 800 €

Point sur l'animation - tourisme - RGPD

En raison de la situation sanitaire, aucune animation n'a pu se tenir depuis le concert de Clotilde Moulin, le 25 septembre.

Toujours en lien avec la crise sanitaire, il n'est pas prévu d'organiser la cérémonie des vœux en janvier. Il est également envisagé de reporter le repas des aînés à l'automne.

Pour le Concours des maisons fleuries, contact pris auprès du Conseil Départemental, le palmarès ne sera connu qu'après annonce du Président Yves Krattinger, à une date non encore connue à ce jour.

RGPD (Protection des données)

La commune a opté pour une sauvegarde interne réalisée par la secrétaire à l'issue de ses journées de travail.

Le délégué à la protection des données (DPO) issu de la CAV sera désigné dès que nous ne serons plus liés avec le CDG 54.

Tourisme

La Maison du Tourisme souhaite réaliser des fiches descriptives des monuments ou lieux touristiques de la Commune.

Un projet de convention pour fournir des informations nous a été adressé pour réaliser ces fiches.

Jean-Paul FAIVRE et Ghislaine LAROCHE recevront les représentants de la Maison du tourisme pour élaborer ces fiches.

Pour info :

Désignation des membres de la CCID et de la CIID

RD 10 Épenoux : lettre de Madame la Préfète

La secrétaire,
Véronique MUNIER



Le Maire,
Jean-Paul KALANQUIN

